

G BUREAU DES HYPOTHEQUES	DEPOT 644 2961	DATE - 4 JUIL. 1980 Vol 7488 No 9	N° 3265
PUBLICATION (1)	TAXE 200-	SALAIRES 30-	

pas les
 par l'Ad-
 rfecteurs
 copies, ex-
 eaux à pu-
 immobilier
 ces docu-
 formules
 aux
 ment
 le
 la pre-
 les
 cadres et
 que les

pour
 1350 du 14
 16-2
 obser-
 du recom-
 les notes
 adm-
 (Ar-
 General
 2 mars 71.
 qui, en
 dispense
 pas
 formule.

660
 3600
 7000
 4000
 1000
 3100
 3103
 4500
 9200

1077016 3 - Décembre 1970

PARDEVANT, Maître Bernard BARRUCAND, Notaire asso-
 cié de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE "Jean NAZ et
 Bernard BARRUCAND, Notaires associés", titulaire d'un Of-
 fice Notarial à ANNECY, 43 rue Vaugelas, soussigné,

- A COMPARU -

Monsieur Bernard CHEMIN, Clerc de Notaire,
 demeurant à ANNECY, rue Louis Armand,

LEQUEL, a, par ces présentes, déposé au rang des
 minutes de la Société Civile Professionnelle de Notaires
 dénommée en tête des présentes, pour qu'il en soit délivré
 tous extraits ou expéditions qu'il appartiendra :

- une copie de l'Assemblée Générale Ordinaire des
copropriétaires de l'immeuble "LE CONCORDE" situé
à SEYNOD, en date du 17 septembre 1979, ayant modi-
fié le règlement de copropriété et état descriptif
de division de l'ensemble immobilier "LE CONCORDE"
situé sur la Commune de SEYNOD, sur un terrain
 figurant au cadastre de ladite Commune, Section B
 lieudit "Les Molasses", sous le numéro 1593 pour
 une contenance de quarante trois ares vingt quatre
 centiares (43 a 24 ca), formant le LOT VINGT DEUX
 du lotissement de la ZONE INDUSTRIELLE DE BARCEL,
 approuvé par Arrêté de Monsieur le Préfet de la
 Haute-Savoie du 7 juin 1967, modifié par Arrêté
 en date du 9 novembre 1972, par la suppression des
 LOTS QUATRE VINGT ONZE à CENT QUARANTE SIX, rempla-
 cés par les LOTS CENT QUARANTE SEPT à DEUX CENT
 DIX NEUF et la suppression des LOTS CINQUANTE CINQ
 à SOIXANTE, remplacés par les LOTS DEUX CENT VINGT
 à DEUX CENT VINGT TROIS.

Cette pièce ainsi que ses annexes demeureront
 annexées aux présentes après mention.

-PUBLICITE FONCIERE-

Une expédition de cet acte sera publiée au Bureau
 des Hypothèques d'ANNECY, par les soins du Notaire associé
 soussigné.

En tant que de besoin, il est précisé :

- que l'état descriptif de division de l'ensemble
 immobilier "LE CONCORDE" a été établi par le Notaire asso-
 cié soussigné, le dix neuf juillet mil neuf cent soixante
 dix sept et publié au Bureau des Hypothèques d'ANNECY,
 le dix neuf juillet mil neuf cent soixante dix sept, volume
 6268 numéro 20.

RC M-6-80 - première page-

lot 26 (MARTIGNOLES 5. 9. 1920
LACHENAL 24. 9. 1923)

lot 29 (BOTTAZZI 15. 9. 1927
STEFANI 10. 9. 1926)

lot 13 SCI ELAN (f. 3604)

lot 6 SCI les CROCUS (f. 3675)

lot 49 SCI le Zumbro (f. 3657)

lot 36 (FONTAINE 17. 8. 1912
HEIM 31. 9. 1930)

- et que les lots de copropriété présentement modifiés appartiennent à la Société Civile Immobilière "SAINTE CATHERINE", Société Civile Particulière au capital de DIX MILLE FRANCS, dont le Siège est à ANNECY, (Haute-Savoie), 4 rue Revon, notamment pour avoir acquis le terrain aux termes d'un acte reçu par Maître Jean BRUNET, Notaire à ANNECY, le vingt cinq juillet mil neuf cent soixante quatorze, publié au Bureau des Hypothèques d'ANNECY, le neuf août mil neuf cent soixante quatorze, volume 5304 numéro 18, et les constructions pour les faire édifier elle-même sans conférer de privilège d'architecte, d'entrepreneur ou d'ouvrier.

- F R A I S -

Les frais des présentes seront supportés par la Société Civile Immobilière "SAINTE CATHERINE", qui s'y oblige.

- ELECTION DE DOMICILE -

Les parties font élection de domicile à ANNECY, 43 rue Vaugelas, au Siège de la Société Civile Professionnelle de Notaires dénommée en tête des présentes.

- DONT ACTE - établi sur DEUX PAGES.

FAIT ET PASSE à ANNECY, 43 rue Vaugelas,
Au Siège de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
de Notaires.

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT

Le onze juin

Et, après que lecture lui en ait été donnée,
le comparant a signé le présent acte avec le Notaire associé soussigné.

(Suivent à la minute les signatures) :

B.CHEMIN - et B.BARRUCAND, ce dernier Notaire associé soussigné.

- A N N E X E S -

Suit la teneur littérale des annexes.

- deuxième page -

GESTION IMMOBILIERE ALPINE
administration de biens
locations, transactions, expertises

F. de BARDONNECHE, P.GAZEL
30 avenue du Parmelan
74000 ANNECY
téléphone (50) 51 26 20 +

SEYNOD, le 17/9/1979

LE CONCORDE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1 - L'Assemblée Générale entérine la création des Parkings suivant acte préparé par Maîtres NAZ et BARRUCAND portant création et nouvelle affectation des millièmes, soit pour les Parkings numérotés de 1 à 26 : 39/100.000 de charges communes générales et 38/100.000° pour les parkings numérotés de 27 à 73 sur le plan de référence, soit au total : 2 800/100.000°

- 2 - L'Assemblée Générale prend connaissance et entérine sans réserve la distribution intérieure du niveau 1 SUD appartenant à la SCI Sainte Catherine et n'apportant aucune modification au tableau de répartition des millièmes établis par Maîtres NAZ et BARRUCAND, Notaires rédacteurs de l'acte d'origine,

Suivent les signatures :

Sté JUMBO : E.SABATIER -
R.MARTIGNOLLES
L.MARTIGNOLLES
SCI Ste Catherine : M.CARTERON.
SCI ELAN : A.LAVOREL.
G.FONTAINE.
D.FONTAINE.
SCI CROCUS : M.MURGIER.
L.BOTTAZZI
M.A. BOTTAZZI.

Annexée à la minute d'un acte reçu par Maître
Bernard BARRUCAND, Notaire associé à ANNECY, le onze juin
mil neuf cent quatre vingt.

Signé : B.BARRUCAND.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

"SAINTE CATHERINE"

MODIFICATIF à l'ETAT DESCRIPTIF

La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "SAINTE CATHERINE" avait décidé de créer CINQUANTE SIX emplacements de parkings numérotés de UN à CINQUANTE SIX, et auxquels elle avait affecté globalement 2.800/100.000° des parties communes de l'ensemble immobilier "LE CONCORDE" avenue Zanaroli à SEYNOD; mais la Société a effectivement créé SOIXANTE TREIZE emplacements de parkings, entre lesquels doivent être répartis désormais les 2.800/100.000° des parties communes de l'ensemble immobilier "LE CONCORDE".

Par suite, les parkings seront affectés :

- de 39/100.000° pour les parkings numéros 1 à 26.
- de 38/100.000° pour les parkings numéros 27 à 73.

Les LOTS numéros QUATRE VINGT ONZE à CENT QUARANTE SIX seront annulés, et l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier "LE CONCORDE" établi par un acte reçu par Maître Bernard BARRUCAND, Notaire associé à ANNECY, le dix neuf juillet mil neuf cent soixante dix sept, sera modifié ainsi qu'il suit :

"ARTICLE DEUX

"DIVISION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

"GROUPE UN - situé au NORD

"GROUPE DEUX - situé au SUD

"GROUPE TROIS-GROUPE PARKINGS

Le LOT numéro QUATRE VINGT ONZE est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT QUARANTE SEPT : parking numéro 1.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro QUATRE VINGT DOUZE est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT QUARANTE HUIT : parking numéro 2.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro QUATRE VINGT TREIZE est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT QUARANTE NEUF : parking numéro 3.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro QUATRE VINGT QUATORZE est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT CINQUANTE : parking numéro 4.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro QUATRE VINGT QUINZE est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT CINQUANTE ET UN : parking numéro 5.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro QUATRE VINGT SEIZE est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT CINQUANTE DEUX : parking numéro 6.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro QUATRE VINGT DIX SEPT est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT CINQUANTE TROIS : parking numéro 7.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro QUATRE VINGT DIX HUIT est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT CINQUANTE QUATRE : parking numéro 8.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro QUATRE VINGT DIX NEUF est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT CINQUANTE CINQ : parking numéro 9.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT CINQUANTE SIX : parking numéro 10.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT UN est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT CINQUANTE SEPT : parking numéro 11.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT DEUX est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT CINQUANTE HUIT : parking numéro 12.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT TROIS est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT CINQUANTE NEUF : parking numéro 13.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT QUATRE est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE : parking numéro 14.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQ est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE ET UN : parking numéro 15.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT SIX est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT SOIXANTE DEUX : parking numéro 16.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT SEPT est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT SOIXANTE TROIS : parking numéro 17.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT HUIT est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT SOIXANTE QUATRE : parking numéro 18.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT NEUF est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT SOIXANTE CINQ : parking numéro 19.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT DIX est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT SOIXANTE SIX : parking numéro 20.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT ONZE est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT SOIXANTE SEPT : parking numéro 21.
Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci..... 39/100.000°

Le LOT numéro CENT DOUZE est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE HUIT : parking numéro 22.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci.....

39/100.000°

Le LOT numéro CENT TREIZE est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE NEUF : parking numéro 23.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci.....

39/100.000°

Le LOT numéro CENT QUATORZE est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE DIX : parking numéro 24.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci.....

39/100.000°

Le LOT numéro CENT QUINZE est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE ET ONZE : parking numéro 25.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci.....

39/100.000°

Le LOT numéro CENT SEIZE est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE DOUZE : parking numéro 26.

Avec les trente neuf/cent millièmes des parties communes ci.....

39/100.000°

Le LOT Numéro CENT DIX SEPT est supprimé et remplacé par :

- LOT numéro CENT SOIXANTE TREIZE : parking numéro 27.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT DIX HUIT est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE QUATORZE : parking numéro 28.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT DIX NEUF est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE QUINZE : parking numéro 29.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT VINGT est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE SEIZE : parking numéro 30.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT VINGT ET UN est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE DIX SEPT : parking numéro 31.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT VINGT DEUX est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE DIX HUIT : parking numéro 32.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT VINGT TROIS est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT SOIXANTE DIX NEUF : parking numéro 33

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT VINGT QUATRE est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT : parking numéro 34.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT VINGT CINQ est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT UN : parking numéro 35.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT VINGT SIX est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT DEUX : parking numéro 36.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT VINGT SEPT est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT TROIS : parking numéro 37.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT VINGT HUIT est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT QUATRE : parking numéro 38.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT VINGT NEUF est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT CINQ : parking numéro 39.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT TRENTE est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT SIX : parking numéro 40.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT TRENTE ET UN est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT SEPT : parking numéro 41.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT TRENTE DEUX est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT HUIT : parking numéro 42.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT TRENTE TROIS est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT NEUF : parking numéro 43.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT TRENTE QUATRE est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT DIX : parking numéro 44.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT TRENTE CINQ est supprimé et remplacé par :

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT ONZE : parking numéro 45.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT TRENTE SIX est supprimé et remplacé par

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT DOUZE : parking numéro 46.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT TRENTE SEPT est supprimé et remplacé par

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT TREIZE : parking numéro 47.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT TRENTE HUIT est supprimé et remplacé par

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT QUATORZE : parking numéro 48.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT TRENTE NEUF est supprimé et remplacé par

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT QUINZE : parking numéro 49.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT QUARANTE est supprimé et remplacé par

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT SEIZE : parking numéro 50.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT QUARANTE ET UN est supprimé et remplacé par

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT DIX SEPT : parking numéro 51.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci..... 38/100.000°

Le LOT numéro CENT QUARANTE DEUX est supprimé et remplacé par

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT DIX HUIT : parking numéro 52.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT QUARANTE TROIS est supprimé et remplacé par

-LOT numéro CENT QUATRE VINGT DIX NEUF : parking numéro 53.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT QUARANTE QUATRE est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT : parking numéro 54.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT QUARANTE CINQ est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT UN : parking numéro 55.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT QUARANTE SIX est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT DEUX : parking numéro 56

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT QUARANTE SEPT est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT TROIS : parking numéro 57.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT QUARANTE HUIT est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT QUATRE : parking numéro 58.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT QUARANTE NEUF est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT CINQ : parking numéro 59.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQUANTE est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT SIX : parking numéro 60.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQUANTE ET UN est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT SEPT : parking numéro 61

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQUANTE DEUX est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT HUIT : parking numéro 62

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQUANTE TROIS est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT NEUF : parking numéro 63

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQUANTE QUATRE est supprimé et remplacé par

LOT numéro DEUX CENT DIX : parking numéro 64
Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQUANTE CINQ est supprimé et remplacé par

LOT numéro DEUX CENT ONZE : parking numéro 65.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQUANTE SIX est supprimé et remplacé par

LOT numéro DEUX CENT DOUZE : parking numéro 66.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQUANTE SEPT est supprimé et remplacé par

LOT numéro DEUX CENT TREIZE : parking numéro 67

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQUANTE HUIT est supprimé et remplacé par

LOT numéro DEUX CENT QUATORZE : parking numéro 68.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes ci.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT CINQUANTE NEUF est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT QUINZE : parking numéro 69.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT SOIXANTE est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT SEIZE : parking numéro 70.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes

38/100.000°

Le LOT numéro CENT SOIXANTE ET UN est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT DIX SEPT : parking numéro 71.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes.....

38/100.000°

Le LOT numéro CENT SOIXANTE DEUX est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT DIX HUIT : parking numéro 72.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes.....

38/100.000°

Le LOT Numéro CENT SOIXANTE TROIS est supprimé et remplacé par

-LOT numéro DEUX CENT DIX NEUF : parking numéro 73.

Avec les trente huit/cent millièmes des parties communes.....

38/100.000°

Il est précisé que les charges du GROUPE TROIS - GROUPE PARKINGS seront désormais calculées en 1/73°.

Un plan d'implantation des parkings sera annexé aux présentes.

L'ARTICLE SIX - TABLEAU RECAPITULATIF est complété ainsi qu'il suit en ce qui concerne le GROUPE TROIS - GROUPE PARKINGS.

Anciens Numéros de lots	Nouveaux Numéros de lots	Etage	Nature	Quotes :parts terrain et char- ges com- munes géné- rales en 100.000°	Quotes :parts et char- ges de GROUPE en 10.000°	Charges d'ascenseurs en 10.000°
<u>GROUPE UN - SITUE AU NORD</u>						
<u>GROUPE DEUX - SITUE AU SUD</u>						
				EN 73°		
<u>GROUPE TROIS - GROUPE PARKINGS:</u>						
91	147		parking N° 1	39	1	
92	148		parking N° 2	39	1	
93	149		parking N° 3	39	1	
94	150		parking N° 4	39	1	
95	151		parking N° 5	39	1	
96	152		parking N° 6	39	1	
97	153		parking N° 7	39	1	
98	154		parking N° 8	39	1	
99	155		parking N° 9	39	1	
100	156		parking N° 10	39	1	
101	157		parking N° 11	39	1	
102	158		parking N° 12	39	1	
103	159		parking N° 13	39	1	
104	160		parking N° 14	39	1	
105	161		parking N° 15	39	1	
106	162		parking N° 16	39	1	
107	163		parking N° 17	39	1	
108	164		parking N° 18	39	1	
109	165		parking N° 19	39	1	
110	166		parking N° 20	39	1	
111	167		parking N° 21	39	1	
112	168		parking N° 22	39	1	
113	169		parking N° 23	39	1	
114	170		parking N° 24	39	1	
115	171		parking N° 25	39	1	
116	172		parking N° 26	39	1	
117	173		parking N° 27	38	1	
118	174		parking N° 28	38	1	
119	175		parking N° 29	38	1	
120	176		parking N° 30	38	1	
121	177		parking N° 31	38	1	
122	178		parking N° 32	38	1	
123	179		parking N° 33	38	1	
124	180		parking N° 34	38	1	
125	181		parking N° 35	38	1	
126	182		parking N° 36	38	1	
127	183		parking N° 37	38	1	
128	184		parking N° 38	38	1	
129	185		parking N° 39	38	1	
130	186		parking N° 40	38	1	

131x	:	187x	:	:parking N° 41	:	38	:	1	:
132x	:	188x	:	:parking N° 42	:	38	:	1	:
133x	:	189x	:	:parking N° 43	:	38	:	1	:
134x	:	190x	:	:parking N° 44	:	38	:	1	:
135x	:	191x	:	:parking N° 45	:	38	:	1	:
136x	:	192x	:	:parking N° 46	:	38	:	1	:
137	:	193x	:	:parking N° 47	:	38	:	1	:
138	:	194x	:	:parking N° 48	:	38	:	1	:
139	:	195x	:	:parking N° 49	:	38	:	1	:
140	:	196x	:	:parking N° 50	:	38	:	1	:
141	:	197x	:	:parking N° 51	:	38	:	1	:
142	:	198x	:	:parking N° 52	:	38	:	1	:
143	:	199x	:	:parking N° 53	:	38	:	1	:
144	:	200x	:	:parking N° 54	:	38	:	1	:
145	:	201x	:	:parking N° 55	:	38	:	1	:
146	:	202x	:	:parking N° 56	:	38	:	1	:
	:	203	:	:parking N° 57	:	38	:	1	:
	:	204	:	:parking N° 58	:	38	:	1	:
	:	205	:	:parking N° 59	:	38	:	1	:
	:	206	:	:parking N° 60	:	38	:	1	:
	:	207	:	:parking N° 61	:	38	:	1	:
	:	208	:	:parking N° 62	:	38	:	1	:
	:	209	:	:parking N° 63	:	38	:	1	:
	:	210	:	:parking N° 64	:	38	:	1	:
	:	211	:	:parking N° 65	:	38	:	1	:
	:	212	:	:parking N° 66	:	38	:	1	:
	:	213	:	:parking N° 67	:	38	:	1	:
	:	214	:	:parking N° 68	:	38	:	1	:
	:	215	:	:parking N° 69	:	38	:	1	:
	:	216	:	:parking N° 70	:	38	:	1	:
	:	217	:	:parking N° 71	:	38	:	1	:
	:	218	:	:parking N° 72	:	38	:	1	:
	:	219	:	:parking N° 73	:	38	:	1	:
	:		:	:	:		:		:
	:		:	:	:		:		:

Annexé à la minute d'un acte reçu par Maître Bernard BARRUCAND, Notaire associé à ANNECY, le onze juin mil neuf cent quatre vingt.

Signé : B.BARRUCAND.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE "SAINTE CATHERINE".

MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF.

Le premier étage ou NIVEAU-I- du GROUPE DEUX, situé au Sud de l'ensemble immobilier édifié par la Société Civile Immobilière "SAINTE CATHERINE", comprenait SIX locaux formant les LOTS numéros CINQUANTE CINQ à SOIXANTE de l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier "LE CONCORDE" établi aux termes d'un acte reçu par Maître Bernard BARRUCAND, Notaire associé à ANNECY, le dix neuf juillet mil neuf cent soixante dix sept.

Par suite d'une redistribution des locaux, sis dans le GROUPE DEUX situé au Sud au premier étage ou NIVEAU I, les lots CINQUANTE CINQ à SOIXANTE sont annulés et l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier le CONCORDE sera modifié ainsi qu'il suit :

"ARTICLE DEUX
"DIVISION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER
"GROUPE UN - situé au NORD.....
"GROUPE DEUX-situé au SUD

Tous les lots de ce groupe figurent sur les plans, précédés de la lettre "S".

a). au rez-de-chaussée ou niveau 0

.....
b). au premier étage ou niveau -I-

LOT numéro DEUX CENT VINGT : un local "S101"
d'une surface de 158,79m².
Avec les quatre mille cinquante et un/
cent millièmes des parties communes ci..... 4051/100.000

LOT numéro DEUX CENT VINGT ET UN : un local
"S 102" d'une surface de 252,04 m².
Avec les six mille quatre cent
vingt neuf/cent millièmes des parties communes ci 6429/100.000

LOT numéro DEUX CENT VINGT DEUX : un local
"S 103" d'une surface de 248,14m².
Avec les six mille trois cent
trente/cent millièmes des parties communes ci... 6330/100.000

LOT numéro DEUX CENT VINGT TROIS :
 un local "S 104", d'une surface de 84,67m².
 Avec les deux mille cent soixante/cent
 millièmes des parties communes ci.....2.160 /100.00

c). AU DEUXIEME ETAGE NIVEAU 2 :

ARTICLE SIX. - TABLEAU RECAPITULATIF

L'article six est complété par suite de la modification du premier étage ou Niveau-I- du GROUPE DEUX de la manière suivante :

N°s des lots	Etage	Nature	quotes parts terrain et charges communes générales en 100.000°	quotes parts et charges de GROUPE en 10.000°	charges d'ascenseur en 10.000°
<u>GROUPE UN SITUE AU NORD</u>					
.....					
<u>GROUPE DEUX SITUE AU SUD</u>					
: rez-de-chaussée :					
: premier étage :					
220	:	Local "S101"	4.051	703	886
221	:	Local "S102"	6.429	1116	1406
222	:	Local "S103"	6.330	1099	1384
223	:	Local "S104"	2.160	375	472
: deuxième étage :					
.....					

Annexée à la minute d'un acte reçu par Maître
Bernard BARRUCAND, Notaire associé à ANNECY, le onze
juin mil neuf cent quatre vingt.

Signé : B. BARRUCAND.

Le soussigné Maître *Barrucand*
Associé à Annecy, certifie :

1° que la présente copie, exactement collation-
née, est conforme à la minute et à l'expédition destinée
à recevoir la mention de publicité.

2° que l'identité complète des parties dénommées
dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en
tête à la suite de leur nom ou dénomination lui a été
régulièrement justifiée. En ce qui concerne
la SCI STE CATHERINE, par la pro-
duction de ses pièces de constitu-
tion et notamment de ses statuts.

